

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 2015/830

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SCS1201

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Elastomère de silicone

Usages déconseillés: Non connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur : Momentive Performance Materials GmbH
Chempark Leverkusen Gebaeude V7
DE - 51368 Leverkusen
Germany

Personne à contacter : commercial.services@momentive.com

Téléphone : Informations générales
00800.4321.1000 (Customer Service Centre)

1.4

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Europe, Israel & All other: +44 (0) 1235239670; Middle East:+44 (0) 1235239671

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour L'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Déclaration(s) de risque:

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence Prévention:

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Evacuation:

P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

SCS1201

Toxicité inconnue - Environnement

Risques aigus pour l'environnement aquatique 0 %
Risques chroniques pour l'environnement aquatique 0 %

Informations supplémentaires: Aucune information disponible.

2.3 Autres dangers Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nature chimique: Mélange de polydiméthylsiloxanes, de mastiques et de réticulant.

3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Octaméthylcyclotétrasiloxane	1 - <3%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36-XXXX	Aucune information disponible.	PBT, vPvB
Decaméthylcyclopentasiloxane	0,1 - <1%	541-02-6	208-764-9	01-2119511367-43-XXXX	Aucune information disponible.	vPvB
acide acétique	0,1 - <1%	64-19-7	200-580-7	01-2119475328-30-XXXX	Aucune information disponible.	#
Dodecaméthylcyclohexasiloxane	0,1 - <1%	540-97-6	208-762-8	01-2119517435-42-XXXX	Aucune information disponible.	vPvB

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.	
acide acétique	Flam. Liq.: 3: H226; Skin Corr.: 1A: H314; Eye Dam.: 1: H318;	Note B
Dodecaméthylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.	

SCS1201

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact oculaire: en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et aller chercher une aide médicale.

Contact avec la Peau: Laver la zone à l'eau savonneuse.

Ingestion: Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucune information disponible.

Traitement: Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Tous les agents extincteurs sont recommandés.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent être dégagés. La surexposition aiguë aux produits de la combustion peut entraîner une irritation des voies respiratoires. En cas d'extinction à l'eau faire attention aux effets corrosifs. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités d'acide acétique. Porter un équipement de protection individuelle.

SCS1201

- 6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Empêcher le ruissellement dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Pelleter et placer dans un récipient de recyclage ou d'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. De l'acide acétique est dégagé pendant le traitement. Porter un équipement de protection personnelle approprié.
- Conditions de stockage:** Aucune information disponible.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.
- Stockage Stabilité:** Stable
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
acide acétique	TWA	10 ppm 25 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
	STEL	20 ppm 50 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (02 2017)
	TWA	10 ppm 25 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version modifiée (2014)
	STEL	20 ppm 50 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version modifiée (2014)
	VLE	10 ppm 25 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)
	VLE	20 ppm 50 mg/m3	France. VLEP. Limites indicatives d'exposition professionnelle fixées par arrêté du 30 juin 2004, modifié (03 2016)
	VME	10 ppm 25 mg/m3	France. VLEP. Limites indicatives d'exposition professionnelle fixées par arrêté du 30 juin 2004, modifié (03 2016)
	VME	10 ppm 25 mg/m3	France. VLEP. Limites indicatives d'exposition professionnelle fixées par arrêté du 30 juin 2004, modifié (03 2016)

SCS1201**Valeurs Limites Biologiques**

Aucun(e).

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles Techniques****Appropriés:**

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Douches et rince-oeils en cas d'urgence.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Informations générales:**

Aucune information disponible.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau**Protection des Mains:**

Informations: Pas de danger en cas de contact avec la substance chimique. Utiliser une protection des mains pour éviter des blessures mécaniques.

Autres:

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Masque de protection respiratoire avec filtre ABEK

Mesures d'hygiène:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État:	solide
Forme:	Pâte
Couleur:	Incolore
Odeur:	De l'acide acétique.
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	> 93,3 °C (estimé)
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

SCS1201

Densité:	1,06 g/cm ³
Densité relative:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Solubilité (autre):	Toluene
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	
Log Pow:	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
SADT:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	> 20,5 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV:	26 g/l
-----------------------	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Aucune information disponible.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
10.4 Conditions à Éviter:	Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités d'acide acétique.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucune information disponible.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales: L'expérience a montré que le produit sus-mentionné peut être manipulé sans danger, si les précautions prises sont conformes aux normes d'hygiène industrielle.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

SCS1201

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	LD 50 (Rat): > 4.800 mg/kg
Decamethylcyclopentasil oxane	Aucune information disponible.
acide acétique	LD 50 (Rat): 3.310 mg/kg
Dodecamethylcyclohexas iloxane	LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	LD 50 (Rat): > 2.375 mg/kg
Decamethylcyclopenta siloxane	LD 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohex asiloxane	LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	CL50 (Rat, 4 h): 36 mg/l
Decamethylcyclopentasil oxane	CL50 (Rat, 4 h): 8,67 mg/l
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decamethylcyclopentasil oxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion, 90 d): 1.000 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Contact avec la peau, 28 d): 1.600 mg/kg NOAEC (Rat(mâle et femelle), Inhalation – vapeurs, 2 y): 160 ppm
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexas iloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion): 1.000 mg/kg

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Non irritant

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administration cutanée/Brûlures) (Lapin): Légèrement irritant.
-----------------------------------	--

SCS1201

Decamethylcyclopentasiloxane	OCDE Ligne directrice 404 (Lapin, 72 h): Non irritant
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administration cutanée/Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation de la peau
Blessure ou Irritation Grave des Yeux:	Non irritant
Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) (Lapin): Non irritant Non irritant
Decamethylcyclopentasiloxane	OCDE Ligne directrice 405 (Lapin, 72 h): Non irritant
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation des yeux Non irritant
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:	
Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Essai de Maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau) (Cobaye): Non sensibilisant
Decamethylcyclopentasiloxane	LLNA, OCDE Ligne Directrice 429 (LLNA) (Souris): Non sensibilisant.
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Essai de Maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau) (Cobaye): négatif (négative)
Mutagenicité des Cellules Germinales	
In vitro	
Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène) Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476): négatif (non mutagène)
Decamethylcyclopentasiloxane	Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène) un test de cytogénétique sur des mammifères (Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476)): négatif (non mutagène) Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif (non mutagène)
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (négative)
In vivo	
Produit:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Aberration chromosomique (Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Inhalation (Rat, mâle et femelle): négatif (négative) Test de létalité dominante (OECD 478) Ingestion (Rat, mâle et femelle): négatif (négative)
Decamethylcyclopentasiloxane	(Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Inhalation (Rat, mâle et femelle)négatif (non mutagène) Vapeur.
acide acétique	Aucune information disponible.

SCS1201

Dodecamethylcyclohexas
 iloxane Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau) (Directive
 OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Intrapéritonéale
 (Souris, mâle et femelle): négatif (négative)

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- Aucune information disponible.
 cyclotétrasiloxane

Decamethylcyclopentasil Aucune information disponible.
 oxane

acide acétique Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas Aucune information disponible.
 iloxane

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- Aucune information disponible.
 cyclotétrasiloxane

Decamethylcyclopentasil Aucune information disponible.
 oxane

acide acétique Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas Aucune information disponible.
 iloxane

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- Aucune information disponible.
 cyclotétrasiloxane

Decamethylcyclopentasil Aucune information disponible.
 oxane

acide acétique Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas Aucune information disponible.
 iloxane

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- Aucune information disponible.
 cyclotétrasiloxane

Decamethylcyclopentasil Aucune information disponible.
 oxane

acide acétique Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas Aucune information disponible.
 iloxane

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- Aucune information disponible.
 cyclotétrasiloxane

Decamethylcyclopentasil Aucune information disponible.
 oxane

SCS1201

acide acétique Aucune information disponible.
 Dodecamethylcyclohexas
 iloxane Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-
 cyclotétrasiloxane Aucune information disponible.
 Decamethylcyclopentasil
 oxane CL50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 0,0016 mg/l (OCDE Ligne directrice
 204)
 acide acétique CL50 (Lepomis macrochirus, 96 h): 75 mg/l (Aucune information disponible.)
 CL0 (Leuciscus idus): 368 mg/l (Aucune information disponible.)
 CL100 (Leuciscus idus): 452 mg/l (Aucune information disponible.)
 CL50 (Leuciscus idus, 48 h): 410 mg/l (Aucune information disponible.)
 CL50 (Pimephales promelas, 96 h): 88 mg/l (Aucune information disponible.)
 Dodecamethylcyclohexas
 iloxane Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-
 cyclotétrasiloxane Aucune information disponible.
 Decamethylcyclopentasil
 oxane CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 0,0029 mg/l (OCDE Ligne directrice 202)
 acide acétique CL0 (Daphnia magna): 150 mg/l (Aucune information disponible.)
 CE50 (Daphnia magna, 24 h): 95 mg/l (Aucune information disponible.)
 Dodecamethylcyclohexas
 iloxane Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl-
 cyclotétrasiloxane Aucune information disponible.
 Decamethylcyclopentasil
 oxane NOEC (Oncorhynchus mykiss, 90 d): >= 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice
 210)
 CME0 (Oncorhynchus mykiss, 90 d): > 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice
 210)
 acide acétique Aucune information disponible.
 Dodecamethylcyclohexas
 iloxane NOEC (Pimephales promelas, 49 d): 0,0044 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

SCS1201

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasil oxane	NOEC (Daphnia magna, 21 d): $\geq 0,0015$ mg/l (OCDE Ligne directrice 211) CME0 (Daphnia magna, 21 d): $> 0,0015$ mg/l
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecaméthylcyclohexas iloxane	NOEC (Daphnia magna, 21 d): 0,0046 mg/l CE50 (Invertébré de sédiment, 28 d): > 420 mg/l CME0 (Invertébré de sédiment, 28 d): ≥ 420 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasil oxane	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): $> 0,0012$ mg/l (OCDE Ligne directrice 201) NOEC : $\geq 0,0012$ mg/l CE10 : $> 0,0012$ mg/l
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecaméthylcyclohexas iloxane	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): $> 0,002$ mg/l (OCDE Ligne directrice 201) NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): $\geq 0,002$ mg/l (OCDE Ligne directrice 201)

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	(29 d, 310 Ready Biodegradability - CO ₂ in Sealed Vessels (Headspace Test)): 3,7 % Persistant Non facilement biodégradable.
Decaméthylcyclopentasil oxane	boue activée (adaptation non précisée) (28 d, OCDE Ligne directrice 310): 0,14 % Ce produit n'est pas facilement biodégradable.
acide acétique	Biodégradabilité (5 d, Aucune information disponible.): 60 %
Dodecaméthylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasil oxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.
Dodecaméthylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 12,40
Decaméthylcyclopentasil oxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 7.060 (OCDE Ligne directrice 305)
acide acétique	Aucune information disponible.

SCS1201

Dodecamethylcyclohexasiloxane Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Octaméthylcyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasiloxane Aucune information disponible.

acide acétique Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexasiloxane Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), Très persistant et très bioaccumulable (vPvB)

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane Persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), Très persistant et très bioaccumulable (vPvB) L'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation. *.,Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D4 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D4 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D4 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D4 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.*

Decamethylcyclopentasiloxane vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation. *.,Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D5 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D5 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D5 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D5 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.*

SCS1201

acide acétique	Aucune information disponible.	
Dodecaméthylcyclohexasiloxane	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.	Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation., <i>Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D6 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D6 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D6 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D6 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.</i>

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.

Méthodes d'élimination: Peut être incinéré conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé.

ADN

Non réglementé.

RID

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

SCS1201

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses. Tenir à l'écart de la nourriture, des aliments, des acides et des bases.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	0 - <=2,99%
Decaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	0 - <=0,6000%
Dodecaméthylcyclohexasiloxane	540-97-6	0 - <=0,2500%

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	1,0 - 10%
Decaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	0,1 - 1,0%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	1,0 - 10%

SCS1201

Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acide acétique	64-19-7	0,1 - 1,0%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	1,0 - 10%
acide acétique	64-19-7	0,1 - 1,0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Statut aux inventaires

Australia Inventory of Chemical Substances (AICS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Canada DSL Inventory:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Korea Existing Chemicals Inventory (KECI):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Canada NDSL Inventory:	Non conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).

SCS1201

REACH:

Si acheté auprès de Momentive Performance Materials GmbH à Leverkusen, en Allemagne, toutes les substances de ce produit ont été enregistrées par Momentive Performance Materials GmbH ou en amont de notre chaîne d'approvisionnement ou sont exemptées d'enregistrement en vertu du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH). Pour les polymères, cela inclut les monomères constitutifs et autres réactifs.

Remarques: Aucun(e).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Skin Corr. 2, H315

Date de Publication: 25.09.2020

SCS1201

Avis de non-responsabilité:

Avis au lecteur

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles. Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

®, *, et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.